

BRUXELLES ENVIRONNEMENT NEWS



PROFESSIONNELS

bpost
PB-PP
BELGIÉ(N) - BELGIQUE

#57 // MAGAZINE TRIMESTRIEL · JUIN · JUILLET · AOÛT 2022 · ISSN 2030-9457

1 Votre citerne à mazout fuit ? Le fonds Promaz vous aide à assainir vos sols !

2 Déchets : des commerçants et horeca se bougent ! Pourquoi pas vous ?

4 Low Emission Mobility : des mesures d'accompagnement pour les entreprises

5 Écogestion en entreprise : 6 conseils pour bien communiquer !

6 Inspections : découvrez le programme 2022

6 Good Food B2B : un service gratuit pour les professionnels !

7 Shifting Economy : la nouvelle stratégie économique bruxelloise

Votre citerne à mazout fuit ? Le fonds Promaz vous aide à assainir vos sols !

Les citernes à mazout destinées au chauffage, même inutilisées, présentent un risque important de pollution des sols. Et en cas de pollution avérée, les frais auxquels le propriétaire ou l'utilisateur doit faire face peuvent être très importants. Promaz est un nouveau fonds sectoriel qui vise à les aider !

Le fonds Promaz est le fruit d'un accord de coopération entre les trois Régions, l'État fédéral et le secteur pétrolier. Il vise à simplifier la tâche et à alléger la facture des propriétaires et des utilisateurs d'une citerne à mazout. Il s'applique au logement mais aussi aux immeubles de bureaux, écoles, hôpitaux, maisons de repos, édifices religieux ou encore hôtels. Promaz intervient dans toute la Belgique pour l'assainissement des sols pollués, à condition que cette pollution résulte d'une fuite d'un réservoir de mazout (et/ou de ses conduites). Il s'agit toujours de réservoirs et/ou de conduites utilisés pour le chauffage de bâtiments avec ou sans fonction résidentielle.

Que pouvez-vous en attendre ?

Pensez-vous avoir une fuite de mazout ? Avez-vous déjà effectué un assainissement du sol par le passé pour cette raison ? Vous pouvez alors faire appel à l'intervention financière du fonds ou demander l'exécution des travaux d'assainissement par le fonds. Après avoir introduit un dossier d'intervention, vous pouvez, après acceptation de votre dossier, bénéficier d'une aide complète pour réaliser le diagnostic d'assainissement, les études et les travaux de traitement. Les frais sont pris en charge, jusqu'à 100 000 € pour les entreprises et les organismes du secteur non marchand, et 200 000 € pour les particuliers. Ceux qui ont déjà financé l'assainissement de leur terrain peuvent également obtenir un remboursement d'une partie des frais engendrés.

Comment bénéficier de cette aide ?

Retrouvez les infos pratiques et le formulaire de demande d'intervention sur le site web de Promaz : www.promaz.be. Les demandes seront vérifiées par les collaborateurs du fonds qui vous contacteront ensuite pour le traitement du dossier. Toute demande peut être introduite jusqu'au 28 février 2025 inclus, au plus tard.

Déchets : des commerçants et horeca se bougent! Pourquoi pas vous ?

GESTION DES DÉCHETS

Vous êtes commerçant, actif dans l'horeca? Vous aimeriez tendre vers le zéro déchet? Certains établissements ont déjà sauté le pas. Découvrez leur parcours, leur retour d'expérience et les avantages qu'ils en ont retirés!



Le zéro déchet, une mine d'avantages, notamment financiers.

Fin 2020, Bruxelles Environnement a lancé la deuxième édition de l'appel à projets « Horeca et commerces alimentaires zéro déchet ». L'objectif de cette initiative originale est de stimuler les pratiques commerciales qui favorisent la réduction des déchets d'emballages dans les commerces alimentaires et l'horeca en Région bruxelloise. Malgré les difficultés majeures liées à la crise sanitaire, les dix-neuf établissements lauréats ont pour la plupart poursuivi la mise en pratique de ce projet. Et globalement, tous les lauréats constatent un retour positif de leurs clients!

De nombreux avantages

Leur expérience montre à tous les autres entrepreneurs qu'il est possible d'être actif professionnellement dans le domaine alimentaire tout en produisant nettement moins de déchets. Les participants de cet appel à projets ont également constaté que passer à une démarche zéro déchet amène de nombreux avantages. Elle permet notamment de répondre à une demande croissante du public, d'améliorer l'image et de fidéliser les clients. Point non négligeable constaté par les participants, cette démarche favorise aussi la réduction des coûts! Plus généralement, elle réduit l'impact de ces mêmes commerces sur l'environnement et leur permet d'anticiper la réglementation et les tendances sectorielles. Bref, de prendre de l'avance et de pérenniser leurs activités!

**POINT NON
NÉGLIGEABLE
CONSTATÉ PAR LES
PARTICIPANTS, LA
DÉMARCHE ZÉRO
DÉCHET FAVORISE
AUSSI LA RÉDUCTION
DES COÛTS!**

Réutilisables: taux de retour de près de 100 %!

Mais cette expérience a débouché sur bien d'autres retours positifs. Les projets zéro déchet menés à bien par Allofruits (Ixelles), Bulk Bar (Etterbeek), Bloum (Forest) et Maison Pétré (Uccle), ainsi que Biamara (Bruxelles-Ville), Cookingo (Woluwe-Saint-Lambert), Glacier Gaston (Bruxelles-Ville), Norma (Bruxelles-Ville) et La Tricoterie (Saint Gilles) ont par exemple permis:

- de diviser par 20 le poids des emballages jetables liés aux snacks individuels.
- de proposer des alternatives réutilisables avec un taux de retour de près de 100 %.
- d'accélérer et de faciliter la gestion de la tare en caisse grâce à un logiciel informatique développé avec CoopITEasy.
- d'augmenter le nombre de références vendues en vrac.
- de diminuer de 55 % le nombre de sacs-poubelles par semaine.
- de convertir les clients, même les plus sceptiques, aux fontaines à eau filtrée.
- de créer des partenariats avec les fournisseurs pour réduire les déchets en amont: achats en grande quantité ou dans des bacs réutilisables.

Des consommateurs séduits

Le bilan est également très positif pour le projet collectif BOK, qui rassemble dix lauréats (Boentje Café à Schaerbeek, Collectif KomChéTaMère à Ixelles, Entre Nous à Saint-Gilles, La Kantine du Canal à Anderlecht, Le Millefeuille à Ixelles, Pop-Pot à Forest, Refresh XL à Ixelles, Super Fourchette à Bruxelles-Ville, Tandem Café à Saint-Josse-ten-Noode et OzFair à Saint-Gilles) sous la coordination de l'Empoteuse. Leur objectif commun était de créer un système de consignes réutilisables et standardisées pour les plats à emporter. Les clients pouvant ramener les contenants dans n'importe quel établissement faisant partie du réseau. Pari réussi! « Dans presque tous les cas, les consommateurs ont adopté facilement l'emploi de consignes. Nous estimons qu'au moins 95 % des retours sont effectués dans l'établissement d'origine, et moins de 5 % voyagent d'un commerce à un autre », se félicitent les promoteurs du projet. Le projet BOK continue d'ailleurs à innover en proposant des caisses de livraison réutilisables à leurs fournisseurs et en utilisant des charlottes réutilisables. Certains établissements partenaires testeront même prochainement des boîtes à pizza consignées!



Une mine d'informations pratiques à votre disposition

Sur le site de Bruxelles Environnement, vous trouverez une mine de conseils et de références pour lancer une démarche zéro déchet dans votre commerce alimentaire ou votre établissement horeca. Plusieurs guides pratiques très complets sont notamment à votre disposition. Le dernier en date est dédié à la communication sur la réduction des déchets au sein des commerces et horeca. Pour les découvrir tous, surfez vite sur environnement.brussels > Déchets – ressources > Action de la région > Appel projets horeca et commerces alimentaires zéro déchet > Conseils zéro déchet pour commerces alimentaires et horeca

Des vidéos pour vous inspirer:

Cette démarche vous intéresse? Découvrez, dans deux vidéos, ce que nos lauréats en pensent, ce qu'en disent leurs clients et laissez-vous inspirer!

- [Youtube, Bruxelles Environnement: Mon Commerce alimentaire zéro déchet](#) »
- [Youtube, Bruxelles Environnement: Mon Horeca zéro déchet](#) »

Envie de plus d'informations encore? Faites appel à notre facilitateur zéro déchet en lui écrivant à l'adresse suivante: zerowasteretail@environnement.brussels

Envie de vous lancer? Voici les conseils des lauréats!

GESTION DES DÉCHETS



« Go, foncez! Cela peut faire peur a priori, mais finalement rien n'est compliqué. En cas de contrôle de l'AFSCA par exemple, il y a une sorte d'accompagnement. Ils ne sont pas là pour simplement faire les gendarmes mais également pour conseiller », explique l'un d'entre eux. « Il faut d'abord en parler à toute l'équipe pour que 100 % du staff adhère au projet. Ensuite, il faut lister toutes les pistes possibles pour diminuer nos déchets et commencer par les actions les plus faciles à mettre en place, les plus performantes en termes de diminution de déchets », invite encore l'un des lauréats. « La fontaine à eau est une excellente idée et devrait être adoptée par autant de restaurants et de bars que possible », recommande un autre.

Zéro déchet: des professionnels s'unissent

Les établissements concernés par l'expérience du zéro déchet, du local et du durable ne sont plus seuls. Ils peuvent désormais compter sur le réseau ConsomAction. Cette association vise à soutenir le développement de cette filière et se veut le porte-voix des réalités du terrain. Elle entend aussi créer des synergies et des bonnes pratiques entre acteurs professionnels du zéro déchet et stimuler des collaborations. Elle vise également à rendre visibles leurs actions auprès des décideurs et du grand public.

Infos: consomaction.be

Low Emission Mobility : des mesures d'accompagnement pour les entreprises

MOBILITÉ

Vous êtes une entreprise ou une administration publique bruxelloise ? Vous souhaitez développer la pratique du vélo parmi votre personnel, électrifier votre parc de véhicules, connaître les primes proposées à l'achat d'un utilitaire moins polluant... ? Découvrez les mesures d'accompagnement auxquelles vous avez droit!



Tenté par la Low Emission Mobility ? Profitez de nombreux avantages!

De l'aide pour installer des points de recharge

Un Facilitateur « Infrastructures de recharge » est désormais disponible pour vous aider à installer des points de recharge pour vos véhicules électriques professionnels. Souvent l'installation de ces points de recharge se heurte à des questions de sécurité, de réglementation, de raccordement au réseau, de coût, à un manque d'informations. Vous pourrez dorénavant trouver des réponses à ces interrogations auprès de notre nouveau facilitateur. Pour lui envoyer vos questions et recevoir des conseils : [Facilitateur.bornes@environnement.brussels](mailto:bornes@environnement.brussels).

L'appel à projets Low Emission Mobility

Voici un autre accompagnement pour votre mobilité électrique, financier cette fois. Vous comptez installer un système de recharge électrique semi-public (parking d'entreprise, d'asbl, de supermarché...), mettre sur pied une recharge pour taxis ou pour véhicules servant à la logistique urbaine ? Participez à l'appel à projets Low Emission Mobility ! Les entreprises sélectionnées pourront bénéficier d'un soutien financier allant de 25000 € à 100000 €. Plus d'infos sur : [environnement.brussels > Mobilité > Stratégie Low Emission Mobility > Appel projets Low Emission Mobility](#)

Un soutien gratuit pour votre politique vélo

Porté par Bruxelles Environnement, The Bike Project offre un soutien gratuit à toutes les PME et organisations (asbl, organismes publics...) bruxelloises de moins de cent employés qui souhaitent développer la pratique du vélo. The Bike Project vous permet de bénéficier de conseils d'experts et met à disposition de vos employés une formation vélo théorique et pratique. De plus, ils peuvent tester un vélo de leur choix pendant quinze jours ! Inscrivez-vous dès maintenant sur <https://thebikeproject.brussels/>

**BÉNÉFICIEZ D'UNE
PRIME RÉGIONALE
JUSQU'À 15 000 €
POUR L'ACHAT
D'UN UTILITAIRE
ÉLECTRIQUE!**

La nouvelle prime LEZ utilitaires

Votre véhicule utilitaire est impacté par la LEZ ou le sera bientôt ? Sachez que le soutien à l'achat/leasing d'un utilitaire électrique a été renforcé. Le taux d'intervention passe ainsi à 40 % ou 30 % des frais HTVA, plafonnés à 10000 € ou 15000 €. L'aide est également élargie aux mobilités alternatives type quadrimotrices lourdes électriques. Aussi, cette nouvelle Prime LEZ ne concerne plus seulement les micro et petites entreprises, mais également celles de taille moyenne. Elle est de surcroît disponible pour l'achat et l'installation d'une borne de recharge. Découvrez toutes les modalités sur [economie-emploi.brussels > Prime LEZ](#).

Venez toutes et tous au Mobility Day

Save the date! Le 23 juin, participez à notre Mobility Day, une journée entièrement consacrée aux entreprises et pouvoirs publics bruxellois. Au menu : colloque sur le transfert modal et la transition vers la mobilité basses émissions, rencontre d'acteurs de la mobilité bruxelloise, possibilité de tester des nouveaux véhicules électriques et présentation du projet cargo-bike.

Plus d'infos sur : environnement.brussels/

Écogestion en entreprise : 6 conseils pour bien communiquer!

LABEL ENTREPRISE ÉCODYNAMIQUE

Vous souhaitez réduire l'impact de vos activités sur l'environnement? Une bonne démarche de communication est primordiale pour la réussite de ce processus d'écogestion. Elle renforce l'adhésion du personnel et assure le succès du projet sur le long terme. Elle permet aussi de faire connaître votre engagement environnemental au grand public et de renforcer l'image positive de votre organisation! Voici six astuces pour y parvenir!



Bien communiquer pour connaître votre engagement environnemental.

1. Ayez des objectifs clairs

Définissez tout d'abord vos objectifs et commencez par identifier les résultats que vous souhaitez atteindre. Il peut s'agir d'expliquer la démarche d'écogestion ou d'inciter vos collègues à s'investir dans les actions, ou encore de relancer l'intérêt en partageant des résultats concrets. Pour établir des priorités, demandez-vous ce que vous devez communiquer à ce stade du projet pour atteindre vos objectifs de gestion environnementale.

2. Choisissez un public cible pertinent

La deuxième étape est de s'intéresser au public cible du message. Pour ce faire, cartographiez les publics impliqués en interne et choisissez ceux qui vous paraissent les plus importants. N'oubliez pas : ceux qui doivent agir ne sont pas toujours les seuls publics pertinents. Investiguez aussi les freins et les leviers disponibles pour chaque type de public.

3. Préférez des messages adaptés et positifs

Pour favoriser l'intérêt envers votre message et un changement de comportement efficace, évitez de culpabiliser, stigmatiser ou moraliser votre audience. Un contenu qui génère une émotion positive aura tendance à être plus partagé.

4. Choisissez des ressources efficaces et cohérentes

Analysez ensuite vos ressources : newsletter, site, Intranet, affichage, événements... Faites l'inventaire de l'existant, rencontrez les acteurs-clés de votre entreprise pour les associer pleinement à votre communication. N'oubliez pas de vous montrer cohérents dans votre démarche. Évitez par exemple autant que possible les déchets inutiles (papier et supports de communication), la pollution numérique (excès d'emails...).

5. Utilisez des supports variés

Pensez à faire passer vos messages au travers de différents canaux : le message doit être répété pour s'assurer qu'il est vu et pour encourager sa mémorisation et sa diffusion. Selon vos objectifs, certaines actions relèveront soit d'une communication quotidienne, d'une communication régulière ou enfin d'une communication ponctuelle mais plus intense, pour créer un effet de campagne thématique.

6. Pratiquez une évaluation continue

Enfin, il est essentiel d'évaluer votre communication, sur le court terme (nombre de vues et de likes, de mails ouverts, etc.) comme sur le long terme (impact réel de la campagne de communication). Gardez en tête l'acronyme « SMART » utilisé pour la définition des indicateurs : spécifiques, mesurables, ambitieux, réalistes et temporellement définis.

En conclusion, adopter un plan de communication adapté à vos besoins d'écogestion sera bénéfique sur plusieurs fronts. L'écogestion vous attribue un avantage concurrentiel de taille ainsi qu'un statut d'exemplarité. N'hésitez pas à vous en servir. Bonne communication!

Plus d'infos sur :

- [environnement.brussels > Bâtiment et énergie > Obligations > PLAGE > Démarche volontaire > Guide et outils > Le Kit Sensibilisation > Fiche_Bien penser la communication](#)
- [ecodyn.brussels > Guide de communication > Comment communiquer sur votre démarche environnementale ?](#)

Inspections : découvrez le programme 2022

INSPECTIONS

Vous voulez connaître les priorités et les actions de contrôle prévues par l'inspecteur de Bruxelles Environnement pour 2022 ?

Prenez connaissance du programme d'inspection approuvé fin mars et préparez-vous au mieux à ces contrôles en vous informant sur vos obligations, via par exemple les vade-mecum de l'inspection. Ce plan d'inspection regroupe les inspections obligatoires qui découlent de diverses législations européennes ainsi que les thèmes d'inspections prioritaires établis en vue d'atteindre les objectifs décrits dans les

plans thématiques (Quiet.brussels, Gestion des ressources et déchets...). Il vise à garantir un cadre de vie agréable pour tous les Bruxellois, une ambition qui vous tient bien évidemment aussi à cœur. On compte sur vous !

Pour en savoir plus :
environnement.brussels > [Les priorités de l'inspection en 2022](#)

Good Food B2B: un service gratuit pour les professionnels!

ALIMENTATION

Vous êtes un commerçant, transformateur, restaurateur... bruxellois, soucieux de s'approvisionner localement ?



Trouvez les meilleures solutions pour vous fournir en produits locaux et durables.

Vous êtes un agriculteur ou un transformateur belge ayant adopté une approche durable et souhaitant commercialiser vos produits sur le marché bruxellois ? Dans les deux cas, le service Good Food B2B (anciennement Facilitateur filière Good Food) vous aide à trouver la meilleure solution ! Ce service déployé par Bruxelles

Environnement met à votre disposition son expertise, une équipe bilingue d'experts et un carnet d'adresses bien rempli.

Il peut entre autres :

- Vous orienter dans votre projet de circuits courts écologique (diagnostic, identification des actions à mettre en œuvre...).
- Vous mettre en contact avec les bons partenaires pour la commercialisation ou la livraison.
- Développer des synergies avec d'autres acteurs et projets.
- Rechercher ou optimiser des solutions logistiques.

Intéressé ?
Prenez contact avec le service Good Food B2B!
B2B@goodfood.brussels - 02/563 49 30

Primes RENOLUTION, pour les professionnels aussi!

BÂTIMENT ET ÉNERGIE



Primes Renolution, les professionnels aussi y ont droit.

Ne laissez pas les coûts énergétiques manger vos marges bénéficiaires ! Faites plutôt appel aux Primes RENOLUTION pour les professionnels et personnes morales. Vous pourrez ainsi améliorer le confort thermique de vos bureaux et installations, opter pour un meilleur système de chauffage et réduire votre consommation énergétique. Les Primes RENOLUTION varient selon la catégorie à laquelle vous appartenez. Le total des aides publiques (subsidés, primes...) peut atteindre 200 000 € par entreprise sur une période de trois exercices fiscaux, voire 500 000 € pour les entreprises fournissant un service d'intérêt économique général (SIEG). Si vous êtes gestionnaire de bâtiments pour un pouvoir public local ou régional et que vous envisagez des travaux de rénovation énergétique, vous pouvez sans doute bénéficier de la nouvelle prime régionale RenoClick. Les montants octroyés varient de 70 €/m² pour une isolation du sol à 500 €/m² pour des châssis. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter notre Facilitateur Bâtiment Durable via : environnement.brussels > [Bâtiment et énergie](#) > [Bénéficiez de conseils personnalisés](#) > [le facilitateur bâtiment durable](#)

Plus d'infos sur : renolution.brussels

Shifting Economy: la nouvelle stratégie économique bruxelloise

TRANSITION DE L'ÉCONOMIE

Avec la Shifting Economy, la Région de Bruxelles-Capitale dispose désormais d'une stratégie pour assurer la transition zéro carbone de son économie. Cette politique ambitieuse prévoit notamment à terme une réorientation des aides vers les entreprises engagées dans une démarche de transition environnementale et sociale. Avec à la clé, de nouvelles opportunités économiques.



Neutralité carbone, relocalisation de l'activité économique, maintien et création d'emplois de qualité... Les défis auxquels Bruxelles fait face sont considérables. C'est dans ce contexte qu'a été adoptée, le 31 mars dernier, une large stratégie qui vise à placer la Région à l'avant-garde dans le domaine de la transition économique. Son nom: Shifting Economy. Cette politique ne fera pas que positionner Bruxelles sur la trajectoire d'une économie décarbonée et plus inclusive socialement. Elle permettra aussi d'offrir de nouvelles opportunités et de nouveaux marchés à conquérir pour les entreprises bruxelloises!

Nouvelles opportunités économiques

Pour relever ces différents défis, les acteurs économiques de la Région ont d'ailleurs un rôle primordial à jouer. C'est pourquoi, en collaboration avec le secteur privé et les partenaires sociaux, plus de deux cents actions et mesures ont déjà été mises en place ou le seront d'ici à 2030 en vue d'accompagner les entreprises vers l'exemplarité environnementale et sociale. Parmi ces actions est prévu le basculement des outils de financement, d'accompagnement et d'hébergement des entreprises au profit de celles ayant entamé une démarche de transition, ou encore la mobilisation de la RDI (Recherche Développement Innovation) au service de la transition économique. Les marchés publics (13,4 % du PIB bruxellois) se verront aussi réorientés vers plus de durabilité et de critères sociaux. La stratégie prévoit également la création d'un fonds visant à financer les investissements dans la transition (chaînes de production...) ou la promotion de modèles d'entreprises démocratiques et solidaires comme les coopératives.



Réorientation et neutralité carbone

Ce plan passera en outre par trois phases distinctes. Jusqu'en 2024, il prévoit une majoration des aides économiques pour les entreprises socialement ou environnementalement exemplaires, ou déjà inscrites dans une démarche de transition économique. À partir de 2030, tous les outils économiques de la Région seront réorientés vers le soutien aux entreprises qui font le choix de l'exemplarité sociale et environnementale. L'objectif ultime sera d'atteindre la neutralité carbone des activités économiques en 2050. Avec Shifting Economy, c'est le cœur de tout l'écosystème économique bruxellois qui est donc amené à évoluer. Outre donner un avantage compétitif aux entreprises tout en améliorant le bien-être des Bruxelloises et Bruxellois, cette stratégie répond aussi aux engagements pris par la Belgique dans le cadre du Pacte Vert européen, qui vise la prospérité économique tout en contribuant au maintien d'un monde habitable pour les générations futures.

Plus d'information et formulaire de contact sur

- shiftingeconomy.brussels
- [LinkedIn](#)

Nouvelle législation

Découvrez les nouvelles réglementations en rapport avec l'environnement, l'urbanisme et l'énergie adoptées par les autorités bruxelloises.

Matière	Nature juridique	Dates	Contenu
Urbanisme	Arrêté du Gouvernement	Du 23/12/2021, MB du 2/02/2022	abrogeant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 2 mai 2002 relatif à l'octroi de primes à l'embellissement des façades, l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 4 octobre 2007 relatif à l'octroi de primes à la rénovation de l'habitat, l'arrêté ministériel du 19 juin 2002 relatif aux modalités d'application de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 2 mai 2002 relatif à l'octroi de primes à l'embellissement des façades et l'arrêté ministériel du 21 septembre 2011 déterminant les modalités d'application de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 4 octobre 2007 relatif à l'octroi de primes à la rénovation de l'habitat, p. 8631.
Déchets	Avis – Bruxelles Environnement	Du 11/01/2022, MB du 9/02/2022	augmentation du montant de la taxe sur l'incinération des déchets, conformément à l'article 40 de l'Ordonnance du 14 juin 2012 relative aux déchets, p. 9656.
Revitalisation	Avis d'enquête publique	MB du 16/02/2022	programmation 2021-2027 du Fonds européen de développement régional (FEDER) en Région de Bruxelles-Capitale, p. 13313.
Urbanisme	Arrêté du Gouvernement	Du 23/12/2021, MB du 17/02/2022	ouvrant la procédure de modification du plan régional d'affectation du sol, p. 13526.
Urbanisme	Avis d'enquête publique	MB du 25/02/2022	modification partielle du plan régional d'affectation du sol relative au site « du plateau du Heysel » et son rapport sur les incidences environnementales, situé sur le territoire de la Ville de Bruxelles, p. 16788.
Urbanisme	Avis d'enquête publique	MB du 25/02/2022	modification partielle du plan régional d'affectation du sol relative au site « de l'hippodrome d'Uccle-Boitsfort » et son rapport sur les incidences environnementales, situé sur le territoire de la Commune d'Uccle, p. 16789.
Animaux	Arrêté du Gouvernement	Du 3/02/2022, MB du 28/02/2022	modifiant l'arrêté royal du 29 mai 2013 relatif à la protection des animaux d'expérience et l'arrêté royal du 30 novembre 2001 portant interdiction de certaines expériences sur animaux, p. 17353.
Eau	Ordonnance	Du 27/01/2022, MB du 23/03/2022	portant assentiment à l'amendement de l'article 6 du Protocole de Londres de 1996 à la Convention de 1972 sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets et d'autres matières et à l'amendement des annexes II et III de la Convention d'Ospar de 1992 pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est, p. 24118.
Mobilité	Arrêté du Gouvernement	Du 17/02/2022, MB du 24/03/2022	modifiant l'arrêté royal du 15 mars 1968 portant règlement général sur les conditions techniques auxquelles doivent répondre les véhicules automobiles et leurs remorques, leurs éléments ainsi que les accessoires de sécurité et modifiant l'arrêté royal du 23 décembre 1994 portant détermination des conditions d'agrément et des règles du contrôle administratif des organismes chargés du contrôle des véhicules en circulation, p. 24273.
Animaux	Arrêté du Gouvernement	Du 10/02/2022, MB du 30/03/2022	fixant les conditions applicables à certaines formes de transport d'animaux agricoles, p. 25971.
Urbanisme	Arrêté du Gouvernement	Du 17/03/2022, MB du 30/03/2022	modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 13 novembre 2008 déterminant les actes et travaux dispensés de permis d'urbanisme, de l'avis du fonctionnaire délégué, de la commune, de la commission royale des Monuments et des Sites, de la commission de concertation ainsi que des mesures particulières de publicité ou de l'intervention d'un architecte, p. 25978.
Urbanisme	Arrêté du Gouvernement	Du 17/03/2022, MB du 30/03/2022	relatif aux permis d'urbanisme à durée limitée, p. 26081.
Climat	Ordonnance	Du 27/01/2022, MB du 5/04/2022	portant assentiment à l'accord de coopération du 15 décembre 2020 entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'accord de coopération du 2 septembre 2013 entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'intégration des activités aériennes dans le système communautaire d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre conformément à la directive 2008/101/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 modifiant la directive 2003/87/CE afin d'intégrer les activités aériennes dans le système communautaire d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre, p. 27367.
Eau	Ordonnance	Du 17/03/2022, MB du 19/04/2022	supprimant l'organisme d'intérêt public Fonds pour le financement de la politique de l'eau, p. 36996.
Energie	Ordonnance	Du 17/03/2022, MB du 20/04/2022	modifiant l'ordonnance du 19 juillet 2001 relative à l'organisation du marché de l'électricité en Région de Bruxelles-Capitale, l'ordonnance du 1er avril 2004 relative à l'organisation du marché du gaz en Région de Bruxelles-Capitale, concernant des redevances de voiries en matière de gaz et d'électricité et portant modification de l'ordonnance du 19 juillet 2001 relative à l'organisation du marché de l'électricité en Région de Bruxelles-Capitale et l'ordonnance du 12 décembre 1991 créant des fonds budgétaires en vue de la transposition de la directive 2018/2001 et de la directive 2019/944, p. 37213.



Le Bruxelles Environnement News est le trimestriel gratuit de Bruxelles Environnement à destination des professionnels.

Rédaction: Didier Dillen

Production: 4Sales- www.4sales.be

Comité de lecture: Sandra Moreels et Bo-Ode De Baene.

Editeurs responsables: B. Dewulf et B. Willocx - Av. du Port 86C/3000 - 1000 Bruxelles

Imprimé sur papier FSC.

Certains textes de cette publication ont pour but d'expliquer des dispositions légales. Pour en connaître la véritable portée juridique, reportez-vous au texte du Moniteur belge.